

Ville de Castelnaudary

Centre Communal d'Action Sociale

Castelnaudary, le 26 mars 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

Mercredi 26 mars 2025

11H00

Monsieur Patrick MAUGARD, Président du CCAS, ouvre la séance.

ETAIENT PRESENTS

M. Patrick MAUGARD, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER.

PROCURATIONS

Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES donne pouvoir à Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL donne pouvoir à M. Philippe GREFFIER.

ABSENTES

Mme Zohra KUFEL, Mme Catherine BAILLEAU.

➤ **Assistaient à la séance :**

M. Nicolas NAYRAL, Directeur Général des Services,
Mme Magali FRECHENGUES, Directrice des Solidarités,
M. Eric BRASSENS, Comptable.

Secrétaire de séance : M. Jean TIRAND.

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2025 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

QUESTION N°1 :

DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 – CCAS ET RESIDENCE PIERRE ESTEVE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE du rapport sur le débat d'orientation budgétaire 2025 tel que présenté.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°2 :

CONSTAT DU COMPTE DE GESTION 2024 - CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le compte de gestion CCAS du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°3 :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le compte administratif 2024 du CCAS, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées	268 041.27
Recettes réalisées	270 412.74
Excédent de clôture	2 371.47

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées 37 988.83

Recettes réalisées 85 412.77

Excédent de clôture **47 423.94**

Soit un résultat global pour l'exercice de : **49 795.41**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024
Investissement	353 138.02	0.00	47 423.94	400 561.96
Fonctionnement	5 894.48	0.00	2 371.47	8 265.95
TOTAL	359 032.50	0.00	49 795.41	408 827.91

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°4 :

CONSTAT DU COMPTE DE GESTION 2024 – RESIDENCE PIERRE ESTEVE

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE le compte de gestion de la Résidence Autonomie PIERRE ESTEVE du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°5 :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – RESIDENCE PIERRE ESTEVE

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE le compte administratif 2024 de la Résidence autonomie Pierre Estève, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées	886 451.74
Recettes réalisées	995 271.07
Excédent de clôture	108 819.33

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées	113 672.16
Recettes réalisées	167 508.05
Excédent de clôture	53 835.89

Soit un résultat global pour l'exercice de : **162 655 22**

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024
Investissement	161 800.44	0.00	53 835.89	215 636.33
Fonctionnement	239 834.61	0.00	108 819.33	348 653.94
TOTAL	401 635.05	0.00	162 655.22	564 290.27

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°6 :

AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – RESIDENCE PIERRE ESTEVE

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

APPROUVE l'affectation des résultats 2024 de la résidence autonomie Pierre Estève sur le Budget Primitif 2025.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°7 :

FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN – MISE EN PLACE DE GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE CASTELNAUDARY

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

D'ACCEPTER le principe de constitution d'un groupement de commande permanent pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien.

DE DESIGNER comme représentant légal auprès du groupement de commande M. le Maire.

D'APPROUVER le projet de convention de groupement de commande.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commande.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°8 :

SUSPENSION DE CERTAINS PRINCIPES D'ATTRIBUTION DU REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

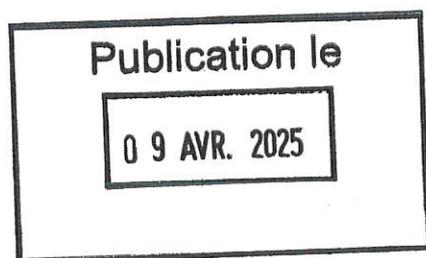
APPROUVE la suspension du dispositif local de retenue sur le régime indemnitaire telle qu'exposé dans la présente.

APPROUVE le retour automatique, sans nécessité de nouvelle délibération, au dispositif antérieur dans l'hypothèse où de nouvelles dispositions nationales conduiraient à un retour à une prise en charge à 100%.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 11 heures 45.

La Secrétaire de séance,




M. Jean TIRAND